L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 AOUT 1870. — 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 5 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible] — deux terrains situés à Rickerville, paroisse Jefferson, bornés par les rues Valmont, [illegible] et Prytanée.

Par [illegible] de ventes, rue Gravier [illegible]

Par Louis Stern & Bros, au No [illegible] rue de Chartres — bottes, souliers et brodequins.

ATTENTION!!!

[illegible] Vente, par le Shérif, à douze mois de crédit.

Propriété à Rickerville.

Nous appelons l'attention publique sur la vente à l'encan qui sera faite aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible] par le ministère du shérif, de deux terrains situés à Rickerville, autrefois paroisse Jefferson (aujourd'hui paroisse d'Orléans), rues Pitt, [illegible] Valmont et Léontine.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

Intervention fédérale dans la Caroline du Nord.

UN NOUVEAU TYRAN.

Le gouverneur Holden qui, pendant la guerre de sécession, trahissait son État et la Confédération, et qui a eu l'habileté de se faire renommer gouverneur sous le régime de la reconstruction, est jaloux, paraît-il, des lauriers de Brownlow et de Clayton, ces deux gouverneurs qui, dans le Tennessee et l'Arkansas, ont fait commettre toutes les atrocités imaginables par des bandes de coquins déserrés par eux au nom de milices. Il vient de les surpasser et son nom ne sera pas moins entaché d'infamie que ceux de ses deux devanciers.

Craignant de voir le régime radical et son propre pouvoir renversés par une organisation puissante que venait de former le parti conservateur en vue de la campagne électorale, il a résolu de porter un coup terrible à cette organisation et d'employer pour cela les moyens les plus extrêmes. Sous prétexte qu'un ou deux meurtres avaient été commis dans les comtés de Caswell et d'Alamance, il a mis ces comtés en état de siège, et il y a envoyé une expédition, composée de bandits de la pire espèce, et commandée par un chenapan du nom de Kirk, employé autrefois par Brownlow, dans le Tennessee, et qui s'est déjà illustré par une quantité de [illegible].

Kirk, décoré du titre du général de [illegible], s'est mis à arrêter, dans ces deux comtés, les citoyens les plus respectables [illegible], il les a fait enchaîner, [illegible] de mauvais traitements et il a [illegible] dans cette région un véritable régime de terreur. Il a voulu forcer ses prisonniers à confesser qu'ils faisaient partie de la société secrète de Ku-Klux, dont le but était de priver les affranchis de leurs droits, et, pour obtenir d'eux cette confession, il les a soumis à de véritables tortures, les pendant par les pouces jusqu'à ce qu'ils consentissent à signer une déclaration qui leur était présentée. Plusieurs, pouvant endurer les tortures ou cédant aux menaces qui leur étaient faites, ont [illegible] qu'on a voulu, et les journaux radicaux font parade de cette déclaration [illegible] par la violence. Tous ceux qui [illegible] ont été gardés prisonniers.

Le gouverneur Holden et son digne lieutenant Kirk ont refusé d'obéir aux mandats d'habeas corpus lancés par la Cour Suprême [illegible] que leurs malheureuses [illegible] pussent [illegible] car le seul but du [illegible] Holden [illegible] d'assurer le triomphe [illegible] les conservateurs.

[illegible] parells [illegible] possibles [illegible] neuvième [illegible] [illegible] après la conclusion de la [illegible] déjà un bien grand sujet d'étonnement; mais que de tels abus de pouvoir [illegible] seulement tolérés par le gouvernement central, mais encore approuvés [illegible] par une intervention active des troupes fédérales, c'est ce qui [illegible] et c'est cependant un fait [illegible].

[illegible] dépêche adressée à un journal radical [illegible] Louis porte ce qui suit :

« Washington, 1er août.—Des troupes additionnelles ont été envoyées dans la Caroline du Nord, et à présent le gouverneur [illegible] dix compagnies de réguliers à sa [illegible], dont 8 d'artillerie et deux d'infanterie, et tous armés de carabines [illegible] se chargeant par la culasse. [illegible] sur des troupes excessivement envoyées dans l'Etat, le gouverneur Holden [illegible] tranquillement à Washington et, [illegible] longue conférence avec le Président et le Secrétaire de la guerre, leur a [illegible] la situation à son point de vue. [illegible] qu'ont considéré comme essentiel [illegible] immédiatement des troupes [illegible] par l'effet moral de leur présence [illegible] troubles, pour être prêtes [illegible] aux réquisitions des autorités [illegible].

[illegible] élections auront lieu jeudi, et comme les troupes régulières ont été disséminées [illegible] qu'il leur sera facile [illegible] maintenant que les élections se [illegible] sans difficultés sérieuses. »

[illegible] clairement de tout cela que M. [illegible] n'a proclamé l'état de siège que pour briser plus facilement l'organisation du parti conservateur, et pour contrôler les élections sous la protection des baïonnettes fédérales.

Voilà un gouverneur qui foule aux pieds la Constitution et les lois de son Etat, la Constitution des Etats-Unis, qui refuse de se soumettre aux arrêts de la Cour suprême de l'Etat, qui arrête, emprisonne [illegible] les citoyens, les fait maltraiter, torturer au mépris de toutes les lois humaines, et le Président et le secrétaire de la guerre lui envoient complaisamment dix compagnies de réguliers pour protéger lui et ses bandits contre la juste indignation des populations et pour lui permettre de faire les élections à sa guise! Et les journaux radicaux des Etats-Unis, la République de la Nouvelle-Orléans, entre autres, approuvent tout cela et trouvent que tout est pour le mieux dans la meilleure des républiques possible!

[illegible] que le régime radical dans les Etats du Sud serait tôt ou tard balayé par le sentiment populaire, M. Holden vient de recourir au procédé très commode pour empêcher le sentiment de se faire jour : la force et les baïonnettes fédérales. C'est à se demander si toutes les élections dans les Etats du Sud auront lieu dans les mêmes conditions? Le précédent n'est pas rassurant.

RÉUNION DE CITOYENS.—Nous rappelons à ceux qui sont opposés au transfert du débarcadère des steamers de la Rivière Rouge et de la rivière Ouachita dans la partie supérieure du Premier District, que le meeting aura lieu demain, samedi, à sept heures du soir, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, pour protester contre la mesure. Tous les [illegible] que cette affaire concerne directement ou indirectement sont convoqués. [illegible] entendront qu'il faut absolument [illegible] cette conspiration d'une infime minorité contre une majorité qui [illegible] les trois quarts de la population [illegible] et que pour en assurer l'échec [illegible] moyen est de se rassembler et [illegible] l'indignation causée par un [illegible].

COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE.—Nous [illegible] une annonce insérée dans nos colonnes que les membres du comité démocratique de paroisse sont convoqués pour samedi soir à sept heures et demie au salon de J. Hawkins.

LE TIRAGE.—Le moment est arrivé [illegible] billets pour le grand tirage de la Loterie de la Louisiane qui aura lieu [illegible] prochain, 6 août, à 11 heures du matin, à l'étage au-dessus des bureaux de la Compagnie. Le prix capital est de $75,000 pour 20,000 numéros seulement, et le billet est de $20. Chacun, [illegible] sait sur quoi il peut compter. La loterie de la Louisiane est aujourd'hui solidement fondée. Jamais établissement de ce genre n'a fait plus promptement honneur à ses obligations. C'est à son crédit qu'on peut dire hardiment : « Un [illegible] vaut de l'or. » Quiconque gagne est payé à l'instant et sans escompte. Des centaines de gains en ont fourni des preuves irrécusables et viennent [illegible] les plus accréditées de la ville et de l'Etat. Le public est, en outre, informé [illegible] tirage. Toute l'opération est conduite avec une loyauté parfaite [illegible] même les plus opposés aux loteries sont obligés d'en convenir. [illegible] donc de prendre des billets [illegible] tirage de samedi prochain, car si [illegible] favorise, à coup sûr la Compagnie [illegible] fera pas défaut.

Les Ports de Hambourg et de Brême.

La Prusse avait déjà cherché à obtenir des autres puissances une intervention en faveur de la neutralité de la Baltique. C'était un moyen comme un autre de mettre ses côtes à l'abri d'un débarquement. Mais la prétention était si étrange qu'elle ne pouvait un seul moment être prise en considération. La Prusse a dû y renoncer et elle a ordonné une levée en masse pour protéger ses côtes.

Aujourd'hui, la Prusse, voyant que tous ses ports vont être bloqués, et qu'elle ne pourra plus rien recevoir du dehors, a imaginé de faire agir l'Angleterre et les Etats-Unis pour demander que les ports de Hambourg et de Brême restassent ouverts au commerce pendant la guerre. Nous pensons que l'Angleterre et les Etats-Unis s'abstiendront de faire une pareille demande. Hambourg et Brême, autrefois villes libres de la Confédération germanique, font aujourd'hui partie de la Confédération de l'Allemagne du Nord qui est en guerre avec la France, et nous avouons ne pas comprendre à quel titre on voudrait les faire exempter des conséquences de la guerre.

Il est vrai que la dépêche ne présente encore la chose que comme un bruit. Toutes ces tentatives de la Prusse pour entraîner d'autres puissances dans sa querelle avec la France, la levée en masse pour défendre ses côtes, l'agitation qu'elle entretient en Angleterre indiquent chez le roi Guillaume et ses conseillers de sérieuses appréhensions sur l'issue de la lutte.

L'AFFAIRE DE SAARBRUCK.—Le Herald de dimanche, 31 juillet, contient la dépêche suivante :

Berlin, 30 juillet, via Londres, 31 juillet, 12.30 A. M.—Ce matin les Français ont attaqué Saarbruck, en forces grandement supérieures, mais ils ont été vigoureusement repoussés.

Or, c'est exactement la même dépêche qui nous a été envoyée sous la date de Londres, 3 août, et qui a paru dans notre édition du soir de mercredi. Il est constant aujourd'hui que Saarbruck a été pris le deux août, et la confusion de dates dont parlait la note de Washington était impossible, et on n'aurait pas dû nous donner le 3 comme la version prussienne de l'affaire du 2, ce qui ne pouvait s'appliquer qu'à une reconnaissance faite le 30 juillet dans le but d'étudier la position.

Les souscriptions françaises.

Dans la première réunion qui a eu lieu à San Francisco pour ouvrir une souscription au profit des victimes de la guerre en France, on a recueilli $4600. A New York la première liste a été de $8150, et, à la Nlle-Orléans de $3115.

Nous apprenons que les listes remises aux membres du comité à la Nouvelle-Orléans se couvrent rapidement de signatures, et on espère que le montant de la souscription dépassera facilement dix mille dollars.

M. Laurent Lacassagne agent voyageur de plusieurs maisons de commerce, qui est parti pour faire une tournée dans les paroisses, a bien voulu se charger d'une liste pour recueillir des souscriptions dans les campagnes. Des listes ont été envoyées à des personnes connues dans les principales villes de la Louisiane. Il est à désirer qu'elles se couvrent rapidement afin que le Bureau puisse faire prochainement un envoi de fonds d'un chiffre respectable.

Nous rappelons à ceux qui veulent souscrire qu'une liste est déposée dans nos bureaux.

Souscription Patriotique

OUVERTE PAR LES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

—AU PROFIT—

Des Soldats blessés et des Victimes de la guerre, en France.

Sous la direction d'un bureau ainsi composé :

Président : ALBIN ROCHEREAU ; Vice-Présidents : JOSEPH GIROD, PAUL ESTEBAN, FÉLIX LIMET, L. GRAND ; Secrétaire : J. TOUATRE ; Trésorier : ERNEST MÉRILH.

Un comité composé de trente membres a été désigné par le Bureau. Chacun des membres de ce comité, porteur d'une liste paraphée par le président et le secrétaire du bureau, est autorisé à recevoir des souscriptions. Des listes de souscription ont, en outre, été déposées aux endroits suivants :

A. Rochereau, 16 et 18, rue St-Louis.
Bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.
F. Tujague, 14, rue de Chartres.
Bureau de la Renaissance Louisianaise, rue Conti, coin du Passage de la Bourse.
Bureau de l'Epoque, 111, rue de Chartres.
Hébert et Escoubas, coin Chartres et Bienville.
Théophile Gollain, coin Dumaine et Vieille-Levée.
Joseph Leblanc, 265, rue Vieille-Levée.
Bodet et Gueydan, 41, rue Vieille-Levée.
E. Dumontet, coin Canal et Bourbon.
L. Grand, 15, rue Carondelet.
J. Trotot, rue Dryades, près Poydras.
A. Masquère, coin Rampart et Poydras.
D. Pochelu, au Stock Landing.
Camille Barra, coin Madison et Vieille-Levée.

La Dernière de Rochefort.

Si le gouvernement français n'avait pas fait la guerre, Rochefort n'eût pas manqué de l'accuser de n'avoir nul souci de l'honneur, de la dignité, des intérêts de la France. Mais du moment où le gouvernement déclarait la guerre, on était sûr de trouver Rochefort de l'autre côté :

M. Henri Rochefort a adressé à ses électeurs la lettre suivante :

Chers électeurs,

Je ne sais pas au juste ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser des dernières fanfaronnades ministérielles, mais si j'avais occupé ma place de député lors de la déclaration guerrière du gouvernement, j'aurais certainement protesté contre ce droit insoutenable que prend le pouvoir exécutif de déchaîner un fléau de plus sur notre patrie déjà menacée de famine.

Le conflit dynastique qui trouble aujourd'hui les affaires et les consciences, est la plus terrible condamnation du principe de la monarchie. Au lieu d'expulser les républicains espagnols réfugiés sur le territoire français, si le gouvernement avait favorisé en Espagne l'établissement de la république, nous n'aurions pas actuellement à renverser un roi dont le détrônement va peut-être coûter des flots de sang et des années de misère.

Nous n'aurions pas non plus à craindre de voir se dresser tout-à-coup contre nous ces alliances souterraines dont les combinaisons répugnent à la loyauté des institutions républicaines.

Et c'est le moment où les intérêts de tous les peuples se confondent et se solidarisent, où d'un bout de l'Europe à l'autre les travailleurs se cherchent afin de se coaliser, sans distinction de langue et de nation, contre cet autre fléau qu'on appelle le capital, c'est ce moment qu'on choisit, pour disperser à coups de mitrailleuses ceux qui ne demandent qu'à s'unir.

Toute guerre qui n'a pas pour objet la stricte défense des frontières n'est qu'une série de meurtres. Reconstituer l'empire de Charles-Quint, relever celui de Napoléon Ier, voilà de beaux rêves pour des souverains; mais nous qui savons ce que les souverains nous coûtent, nous savons aussi ce que leurs rêves nous rapportent.

C'est là, chers électeurs, ce que j'aurais dit ou plutôt ce que j'aurais essayé de dire au Corps législatif, car, ma voix eût été, comme à l'ordinaire, couverte par les rires ou les vociférations de la majorité qui m'a envoyé votre député à Sainte-Pélagie. Mais ici ou ailleurs, c'est à vous seuls que je m'adresse, à vous qui voyez l'avenir des peuples autre part que dans leur extermination et qui, hélas! connaissez aujourd'hui la juste valeur de ces philanthropes couronnés qui prennent la destruction des pauvres pour l'extinction du paupérisme.

HENRI ROCHEFORT.

Sainte-Pélagie, 11 juillet 1870.

UNE PLAIGNANTE.—Les journaux de Berlin racontent cette jolie histoire :

La fenêtre du tribunal de police correctionnelle de Berlin était ouverte l'autre jour, lorsqu'une hirondelle entra dans la salle et vint se poser, épuisée de fatigue, sur la table du président. A l'une de ses pattes était attachée une petite planchette cause de sa fatigue, et sur laquelle le magistrat déchiffra, auteur du délit, avait écrit son nom et son adresse. Par le plus singulier des hasards, la pauvre hirondelle était venue elle-même dénoncer son bourreau et demander justice à celui qui pouvait le mieux la venger.

L'Indicateur, de Berlin, consulté sur l'heure, prouva que l'adresse indiquée était exacte, et A. Wolf, 12, rue d'Eclase, a été cité à comparaître en police correctionnelle pour mauvais traitements commis sur un animal. Il en sera pour 25 francs d'amende au minimum. L'hirondelle est gardée, en attendant, au tribunal et nourrie aux frais du trésor. La planchette qui constitue le corps du délit sera produite le jour du procès.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté le prix aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, ne coûte que $55. Bureaux, 189, de la rue du Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 13 janvier 1867, dit : « Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Wilcox & Gibbs. »

Frontières naturelles de la France.

La Liberté publie les documents suivants qui parlent d'eux-mêmes :

Nous avons trop peu de consistance et trop de frontières.

FRÉDÉRIC II Œuvres complètes, tome XXVI, page 201.

Paris, 19 janvier 1814.

La chose sur laquelle l'empereur insiste le plus, c'est la nécessité que la France conserve ses LIMITES NATURELLES ; c'est la condition SINE QUA NON. Toutes les puissances, l'Angleterre même, ont reconnu ces limites à Francfort. La France, réduite à ses limites anciennes, n'aurait pas aujourd'hui les deux tiers de la puissance relative qu'elle avait il y a vingt ans. Ce qu'elle a acquis du côté du Rhin ne compense point ce que la Russie, l'Autriche et la Prusse ont acquis par le démembrement de la Pologne. Tous ces Etats se sont agrandis : vouloir ramener la France à son état ancien, ce serait la faire déchoir et l'avilir. La France, sans les départements du Rhin, sans la Belgique, sans Ostende, sans Anvers, ne serait RIEN.

Signé : CAULAINCOURT, duc de Vicence.

La Prusse s'est agrandie du duché ou palatinat de Posen, d'un fragment de la Saxe et des principaux cercles du Rhin ; son poste avancé est sur notre ancien territoire.

La Russie a recouvré la Finlande et s'est établie sur les bords de la Vistule.

Et nous, qu'avons-nous gagné à ces arrangements?

Nous avons été dépouillés de nos colonies ; notre vieux sol même n'a pas été respecté. Landau détaché de la France, Huningue rasé ouvrent une large brèche dans nos frontières. Un combat malheureux à nos armes suffirait pour amener l'ennemi sous les murs de Paris. Paris tombé, l'expérience a prouvé que la France tombe. Ainsi, il est vrai de dire que notre indépendance nationale est livrée à la chance d'une « seule bataille » et à une « guerre de huit jours. »

CHATEAUBRIAND, Congrès de Vérone.

La France est bornée à l'Occident par les monts Pyrénées, qui la séparent de l'Espagne et qui forment une espèce de barrière que la nature elle-même a posée; mais, du côté de l'Orient, elle n'a d'autres limites que celles de sa modération et de sa justice. L'Alsace et la Lorraine, démembrées de l'Empire, ont reculé les bornes de la domination de la France jusqu'au Rhin. Il serait à souhaiter que le Rhin pût continuer à faire la limite de leur monarchie. Pour cet effet, il se trouve un petit duché du Luxembourg à envahir, un petit électorat de Trêves à acquérir par quelque traité ; un duché de Liége par droit de bienséance ; les places de la Bavière, la Flandre et quelques bagatelles semblables devraient être nécessairement comprises dans cette réunion, et il ne faudra à la France que le ministère de quelque homme modéré et doux, qui prétaut, s'il m'est possible de m'exprimer ainsi, son caractère à la politique de sa cour, et qui, rejetant toutes les ruses et tous les détours de ses artifices sur le compte de ministres subalternes, conduise, à l'abri de dehors respectables, ses desseins à une heureuse issue.

ŒUVRES DE FRÉDÉRIC II, édition de Berlin, tome VIII, pages 15 et 16. Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe.

Traité de paix entre la République française et Sa Majesté l'Empereur et le Corps germanique, signé à Lunéville le 9 février 1801.

Art. 11. La cession des ci-devant provinces à la République française stipulée par l'article 111 du traité de Campo Formio, est renouvelé ici de la manière la plus formelle ; en sorte que Sa Majesté Impériale et Royale, pour elle et ses successeurs, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, renonce à tous ses droits et titres aux susdites provinces, lesquelles seront possédées à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, par la République française avec tous les biens territoriaux qui en dépendent. Sont également cédés à la République française par Sa Majesté Impériale et Royale, et du consentement formel de l'Empire : 1o le comté de Falkenstein et ses dépendances ; 2o le Frickthal et tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, entre Zurzach et Bâle, la République française se réservant de céder ce dernier pays à la République helvétique.

Art. 6. S. M. l'empereur, tant en son nom qu'en celui de l'Empire germanique, consent à ce que la République française possède désormais en toute propriété les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin, et qui faisaient partie de l'Empire germanique ; de manière qu'en conformité de ce qui avait été expressément consenti au Congrès de Rastadt par la députation de l'Empire et approuvé par l'Empereur, le Thalweg du Rhin soit désormais la limite entre la République française et l'Empire germanique, savoir : depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire helvétique jusqu'à celui où il entre dans le territoire batave. En conséquence de quoi, la République française renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive droite du Rhin, et consent à restituer à qui il appartient les places de Dusseldorf, Ehrenbreitstein, Philippsbourg, le fort de Cassel et les autres fortifications vis-à-vis de Mayence, à la rive droite le fort de Cehl et le Vieux-Brisach, sous la condition expresse que ces places et forts continueront à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation.

MARTENS, tome VII, page 296.

Fides Germanica.

Croyez donc à la véracité des déclarations de la Prusse !

Souvenez-vous et lisez :

« Chrétien IX est le seul souverain légitime des duchés. »

Discours de M. de Bismark à la Chambre des députés, 12 décembre 1863.

« Chrétien IX n'a jamais eu de droits sur les duchés. »

Discours de M. de Bismark à la Chambre des députés, 12 décembre 1865.

« Le prince héréditaire d'Augustenbourg est le prince qui réunit le plus de droits à la succession des duchés. »

Déclaration du plénipotentiaire prussien, 28 mai 1864.

« Le grand-duc d'Oldenbourg a peut-être le plus de droits.... »

Dépêche circulaire de juillet 1864.

« Le roi Chrétien IX a eu, sinon des droits de souveraineté, du moins des droits de possession. »

Dépêches à l'Autriche, de novembre et décembre 1864.

« La Prusse elle-même a peut-être des droits sur les duchés (droits fondés sur les titres du seizième siècle).

Dépêche du 13 décembre 1864.

« Tout, dans la question des duchés, restera plein d'obscurité jusqu'à ce que les syndics de la couronne aient fait connaître leur avis. Le gouvernement ne se prononcera pas avant d'avoir entendu l'opinion des syndics. »

Discours du roi aux Chambres, janvier 1865.

« La Prusse a des droits de souveraineté sur les duchés. »

Déclaration du plénipotentiaire prussien à la séance de la Diète, 6 avril 1865.

« Chrétien IX était, avant la paix de Vienne, le seul souverain légitime des duchés. La Prusse et l'Autriche ont aujourd'hui acquis tous ses droits.

Mémoires sur les frais de guerre, présentés à la Chambre des députés le 15 mai 1865.

Quand le cabinet de Berlin déclare qu'en autorisant le prince de Hohenzollern à placer sur sa tête la couronne de Charles-Quint, ce n'est pas une trame qu'il a ourdie en 1870 avec le cabinet de Madrid, trame pareille à celle qu'il avait ourdie, en 1866, avec le cabinet de Florence, doit-on et peut-on le croire?

—Un journal rappelle qu'il y a quelques années, on lisait encore le quatrain suivant, tracé avec la lame d'un couteau sur une pierre du pont de Kehl :

Ce pont, fait par des gens habiles,
Doit être solide, je crois,
L'Allemagne a fourni le bois,
La France se charge des.... piles.

—Le roi Guillaume a plus d'une flèche à son arc ;

Par exemple, il pourrait lâcher son ministère.

Et l'on croit qu'il va le faire :
Cent fois par jour le roi dit : Ohen de Bismarck.

—Un mot de caserne :
—Eh bien! Bridet, nous allons donc avoir de l'avancement? Voilà la guerre
—Peuh! fait Bridet, peu convaincu.
—Comment! mais tu vas passer ministre de la guerre, bien sûr. Je parie, et on se bat, que c'est toi qui sera le beau!
—Oh! j'y tiens pas, répond Bridet, j'irai tout de même.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 189, Canal.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts : chez Ball, Lyons & Co, 40 et 42, rue du Canal; Duconge, 26, rue de Chartres et A. Griffe, pharmacien, 259, rue Royale.

☞ Il n'est pas étonnant que les heureuses [illegible] machine à coudre à points noués de Wilcox & Gibbs, que les pauvres, les ouvriers, les [illegible] [illegible] [illegible] Wilcox & Gibbs [illegible] rue du Canal.

☞ Les comités de machines à coudre des Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont confirmé les précédentes qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix destiné à la meilleure machine pour des familles.

CHRONIQUE LOCALE.

DÉBARCADÈRE POUR LE COTON.—Quand la Nouvelle-Orléans reçoit trois millions de balles de coton, le débarcadère, actuellement réservé aux steamers de la Rivière Rouge, suffisait, et maintenant que la Nouvelle-Orléans ne reçoit qu'un million, le Picayune dit que ce même débarcadère ne suffit plus. C'est étrangement raisonné. Il est vrai que les hangars pour le coton, auxquels nous avons toujours été opposés dans les conditions de duperie faites à la ville, prennent tous les îlets de la levée, mais à supposer que la place pour le coton manque réellement, on peut y suppléer sans porter le débarcadère des steamers de coton devant la rue Thalia, mieux de spéculateurs et qui appartient au Second et au Troisième District ainsi qu'à la partie la plus riche du Premier District, de la rue du Canal à la rue Julia, un tort irréparable. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la pétition présentée au Conseil des administrateurs contre ce projet spoliateur :

« En ce qui concerne le débarcadère des steamers de la Rivière Rouge, vos pétitionnaires appellent l'attention, dans le cas où le changement se ferait sur la longue ligne du port entre le Picayune tier, devant le marché français et le débarcadère du Ferry dans le second district. Cette section du port est restée inoccupée pendant des années, et on a laissé tomber en ruines ses quais, bien qu'ils soient dans une des meilleures portions du port. Là les navires, les steamers et les bateaux peuvent mouiller tout près de la levée, sans qu'on ait besoin d'élever à grands frais des quais de bois d'une étendue ruineuse. Le seul usage qu'on ait fait jusqu'à présent de cette partie du port, à l'exception de quelques navires à voiles qui s'y amarrent de temps à autre, c'est d'y caser de vieilles coques et d'y réparer de petites embarcations, ce qui lui donne un vilain air de chantier de marine.

Centrale pour toutes les parties de la ville, à la portée de la majorité des presses à coton et aux principales maisons d'affaires, présentant des avantages supérieurs comme débarcadère, ayant une eau profonde, des bords élevés et des digues solides, et n'exigeant qu'un wharf de peu d'étendue pour le dépôt du fret, directement accessible aux magasins entrepôts et à toutes places d'affaires, cette section du port est la plus convenable pour le débarcadère des steamers de la Rivière Rouge. »

Les pétitionnaires indiquent donc le moyen d'offrir aux steamers de coton tout l'espace dont ils ont besoin, et même plus d'espace qu'il ne leur en faut pour prendre ou décharger leur fret. Pourquoi alors donner suite à cette conspiration dont le but unique est de sacrifier les intérêts de trois districts moins l'extrémité supérieure du premier, à une douzaine de spéculateurs dont les presses à coton ne sont pas tout à fait aussi occupées qu'ils peuvent le désirer?

COMITÉ DÉMOCRATE DE PAROISSE.—Voici la liste des membres additionnels de ce Comité :

1er ward.—E. P. Bareshide et Robert Booth.
4me ward.—F. G. Zacharie et Johnson Kierwin.
5me ward.—A. P. Roux et Alf. Bellanger.
9me ward.—E. Waggaman et Phil Powel Jne.

Le 11me ward continuera à être représenté par Joseph Cotley et Lois Schiods, jusqu'à nouvel ordre.

MÉFIEZ-VOUS DES FAUX ORDRES.—Un nègre s'est présenté, hier, dans le magasin de M. L. Godchaux, rue du Canal, porteur d'un ordre signé d'un nom quelconque par procuration de la maison D. H. Holmes, ordre demandant l'envoi par le porteur d'une certaine quantité de marchandises. Pendant qu'on préparait le paquet, M. Godchaux, dont les soupçons avaient été éveillés, envoya quelqu'un à la maison Holmes, où l'on déclara qu'aucun ordre n'avait été envoyé. M. Hoffman, l'un des membres de cette maison, se rendit de suite chez M. Godchaux, et ces deux négociants dans l'espoir de prendre le filou auteur de l'ordre, laissèrent partir le nègre avec le paquet. Mais le rusé coquin, qui avait dit au nègre de lui rapporter les marchandises qu'on lui remettrait à l'encoignure des rues Canal et Bourbon, avait pris l'éveil et on ne le vit pas paraître. Le nègre, après s'être promené avec son paquet pendant un quart d'heure, rapporta les marchandises chez M. Godchaux. Ce tour, qui a échoué cette fois, n'est pas nouveau et il a réussi bien souvent. Nous avons relaté le fait pour mettre le commerce en garde contre des tentatives du même genre.

ACCUSATION D'ASSAUT CONTRE LE GOUV. WARMOTH ET D'AUTRES.—L'affidavit suivant a été fait, hier, devant le juge Sadler : Le plaignant, qui est un jeune homme, mais de petite taille, dit qu'au meeting radical du 10e ward, mardi soir, parce qu'il était opposé à Warmoth et qu'il avait dénoncé le ler au moyen duquel il a obtenu sa réélection à la première des gouverneur de l'Etat, il a été assailli par nombre de personnes, parmi lesquelles se trouvaient le gouverneur Warmoth et d'autres, nommés dans l'affidavit, et gravement battu. C'est un homme de couleur, mais qui semble avoir reçu une bonne éducation, et sa signature était écrite dans une belle main de clerc, commis ou secrétaire. M. Bernos l'accompagnait devant le juge de paix.

Etat de la Louisiane vs. H. C. Warmoth, rue Dryades, et William Baker et D. T. Kirby, à la Douane, Bureau du Collecteur—

A comparu personnellement devant moi, George W. Sadler, premier juge de paix, paroisse d'Orléans, dûment commissionné et assermenté comme juge de paix, Ernest Gardette qui a déposé sous serment et dit que dans la soirée du 2 août 1870, entre 9 et 10 heures, au coin des rues St-Mary et Prytanée, dans cette paroisse, il a été violemment assailli, battu et frappé par H. C. Warmoth, William Baker et Dennis F. Kirby, sans cause ou provocation et contre la paix et la dignité de l'Etat.

En conséquence le plaignant demande qu'ils soient arrêtés et traités suivant la loi.—4 août 1870.

Un warrant a été remis à un député constable de la Cour pour l'arrestation de Warmoth et des autres accusés. L'officier a trouvé le gouverneur dans le cours de la soirée, a exhibé son mandat, et a dit à Son Excellence : « Vous êtes mon prisonnier. » Le gouverneur a répondu qu'il ne se soumettrait pas à l'indignité d'une arrestation, et l'officier l'a laissé, les instructions de la justice étant de ne pas mettre la main sur Warmoth, s'il faisait résistance. L'affaire en est là pour le moment.

UN PÈRE QUI VEUT DÉSHÉRITER SA FILLE.—Frederick Wineman, dont la fille s'est mariée sans son consentement et même à son insu, a intenté devant la Seconde Cour de District une action pour déshériter la mineure M. Joséphine Wineman. Le père allègue qu'elle est la victime d'une conspiration mercenaire et que le garçon qu'elle a épousé est incapable et n'a nullement le moyen d'entretenir une femme, et qu'en outre il est mineur lui-même.

VIANDE MAL SAINE.—Nous apprenons que M. Thomas Knight, assistant inspecteur de viande aux abattoirs du Crescent, a fait un affidavit devant un magistrat à Alger, accusant M. Imbaw, boucher, d'avoir vendu au marché Poydras la viande d'un cochon que lui McKnight, sur inspection, avait rejetée, parce que l'animal était malade.

COUR DU RECORDER STAES.—John Smith, accusé de vol par Henri Barbier, a été renvoyé devant la Cour Criminelle.

Louis, accusé de vol par Elizabeth Savage, ne pouvant fournir de caution, a été écroué à la geôle.

Mary Green et Catherine Holmes, accusées de tapage, ont été condamnées chacune à $[illegible] d'amende ou à [illegible] jours de prison.

Même condamnation à l'égard de Mary Parker, pour violation des ordonnances de ville.

Même condamnation encore à l'égard de James Downey et Pat Morris, pour assaut et tapage.

FEU.—Hier matin, vers 10 heures et demie, le feu a pris dans le grenier d'une maison, rue St Philippe No 57, appartenant à Mme Jordan Lafaux et occupée par elle. La maison a été endommagée par le feu et l'eau tout à la fois, et la perte est estimée à $3000. Assurance à la compagnie du Pélican.

VOLS.—La résidence de M. John Davidson, rue St. Charles, entre Girod et Julia, à quelques pas de la station de police du 1er district, a été visitée dans la nuit de mardi au mercredi par un voleur qui a emporté quantité d'argenterie, de linge et de vêtements. C'est pour la quatrième fois depuis un an qu'on vole ainsi chez M. Davidson.

Hier matin, on a voulu en faire autant chez M. Piffet No. 157 rue Melpomène, mais tout ce que le voleur a trouvé à sa convenance n'excédait pas la valeur de $20.

TRISTES ACCIDENTS.—Un petit garçon de 6 ans, fils de M. Valentine Getz, demeurant au coin des rues Tchoupitoulas et Neuvième, est tombé dans le fleuve où il s'est noyé, entre les rues 8me et Harmonie, hier dans l'après-midi, et s'est noyé.

Un autre petit garçon, Israël Benjamin, (couleur) est tombé accidentellement dans le fleuve, devant la rue Marengo, et s'est noyé aussi hier, à peu près à la même heure.

TEMPERATURE.—4 août 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN No 111 rue du Canal.

8 heures A. M.	80	degrés
1 " P. M.	84	
6 "	84	

—On fait des mots à la Gazette de la Croix!

Voici le début d'un article de ce journal prussien :

« L'aigle noir ne cessera d'être la bête noire de la France. »

Heur! heur! le vilaine bête! Allons, en cage, tous ces oiseaux symboliques placés [illegible] [illegible] au lieu de [illegible].

—On lit dans la Patrie.

Le docteur P... [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] M. Crépin, commissaire de police [illegible]

On ignore, quant à présent, les motifs qui ont poussé M. le docteur P.... à cette résolution désespérée.

La contagion du suicide, d'ailleurs, semble depuis quelques jours faire de plus nombreuses victimes. Dans la seule journée d'hier, cinq personnes se sont donné la mort par asphyxie et deux par la submersion.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

La guerre dans le statu quo.

L'affaire de Saarbruck racontée par les Prussiens.

La Circulaire de M. de Gramont.

Elle dénonce le comte Bismarck comme un fourbe.

Arrivée du Lafayette.

La Couronne d'Espagne.

Acceptation par Don Fernando de Portugal.

Déclaration de la France à l'égard de la Belgique.

La déclaration est froidement accueillie en Angleterre.

Forte hausse sur les rentes françaises.

Les Scandinaves de Chicago pour les Français.

Nouvelles Européennes.

Brest, 4.—Le steamer Lafayette est arrivé de New York.

Anvers, 4.—La Belgique négocie pour établir une nouvelle ligne de steamers qui prendrait la place des lignes allemandes du Lloyd et de Hambourg.

Metz, 4.—Quatorze (?) soldats prussiens faits prisonniers à l'attaque de Saarbruck ont passé ici hier dans l'après-midi. Une partie d'entre eux étaient dirigés sur Remont et les autres sur Thionville où ils seront emprisonnés. Les blessés prussiens ont été l'objet des mêmes soins que les blessés français.

Lisbonne, 4.—Un décret proclamant la neutralité du Portugal a été publié.

Paris, 4.—Le duc de Gramont a lancé une autre circulaire réaffirmant que la position d'agresseur revient au gouvernement de Berlin. La France n'a fait aucune démarche agressive; elle a, au contraire consenti à demander. Le comte Bismarck a exposé ses propositions et son projet à propos des plans de la Russie et il a dénoncé les démarches que le duc de Gramont a obtenues, [illegible] de divulguer. Le duc [illegible] en disant qu'il n'a pas à mentionner que Bismarck a déjà faits par cruauté, il a perdu tout titre à son abord réservé.

Paris, 4.—Les hauteurs prises par les Français à Saarbruck forment la clef des voies ferrées de communication, conduisant à Trèves, position qui rend le succès important.

Londres, 4.—Les ports anglais se remplissent rapidement de navires de l'Allemagne du Nord, anxieux d'échapper aux croiseurs français.

Il a paru récemment une circulaire émanant du señor Sagasta, qui défend l'Espagne et dit qu'elle est innocente du différend survenu entre la France et la Prusse. Ce document a été bien accueilli.

Londres, 4.—L'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre a diminué de près d'un demi-million de livres. Le steamer Iowa est arrivé de New-York.

Londres.—Une députation de Terre-neuve demandant que des troupes y restent pour la défense dans le cas d'une invasion de Fenians, a été informée que les colonies devaient se protéger elles-mêmes.

Berlin, 4.—Le gouvernement prussien fournit les détails qui suivent sur l'affaire de Saarbruck. Une petite garnison s'y trouvait. Les Français se sont avancés en trois colonnes. Les Prussiens n'ont pas été retirés dans une position au nord de la ville pour observer les mouvements des Français. En dépit de l'emploi des mitrailleuses et des chassepots, nous avons perdu seulement 2 officiers et 70 hommes. Les pertes des Français paraissent plus sérieuses. Nos troupes ont montré un sang-froid admirable.

Madrid, 4.—Les meetings pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies ont été repris.

Lisbonne, 4.—On rapporte que Don Fernando a accepté l'offre de la couronne d'Espagne.

Bruxelles, 4.—Les Chambres se rassemblent le 8 août.

Paris, 4.—Le Journal Officiel a publié la circulaire diplomatique du duc de Gramont sur le désarmement. Ce document, après avoir réfuté les assertions du comte Bismarck, se termine ainsi : « Si l'Europe reste armée, si un million d'hommes sont à la veille du choc des batailles, on ne peut nier que la responsabilité n'en soit à la Prusse, attendu qu'elle a repoussé toutes les idées de désarmement quand nous en fîmes l'offre et quand nous commençâmes même à en donner l'exemple. Sa conduite est expliquée par le fait qu'à cette heure où la France avait avec confiance réduit son contingent militaire, le cabinet de Berlin organisait secrètement la candidature d'un prince prussien à la trône d'Espagne, vraie candidature de malheur. Quelles que soient les calomnies que le chancelier fédéral puisse inventer, nous ne les craignons pas. Il a perdu le droit d'être cru sur parole. La conscience de l'Europe et de l'histoire diront que la Prusse a cherché cette guerre en commettant envers la France, préoccupée du développement de ses institutions politiques, un outrage qu'aucune nation ne pourrait accepter sans encourir le mépris. »

Paris, 4 août, 3 heures 30 m. du soir.—Le bilan officiel de la Banque de France accuse une diminution de 47 millions de francs dans la réserve métallique pendant la semaine qui a fini hier. Bourse animée. Les rentes ont monté à 67.55.

Bruxelles, 4.—Jacobs a été nommé ministre des finances, le baron Denethan, ministre des travaux publics par intérim, et ce dernier a d'autres devoirs comme président du conseil et ministre des affaires étrangères.

Paris, 4.—Napoléon regarde la Marseillaise comme l'air national de France.

Londres, 4.—Une information diplomatique reçue de France donnant l'assurance que la France respectera la neutralité de la Belgique a été reçue avec froideur. La banque a élevé le taux de l'intérêt pour produire un effet politique.

A la Chambre des Communes un membre a donné avis qu'il interpellerait le gouvernement sur ses intentions concernant la Belgique.

Nouvelles de Washington.

Washington, 4.—L'honorable Joseph Segar, de la Virginie, a donné des coups de canne à l'honorable Wm. R. Lincoln, de New York. Segar a été arrêté et relâché sous caution de $5,000.

Recettes du Revenu, un million. Recettes des Douanes pour la semaine dernière, trois millions et quart. Le Directeur des Postes emploiera des navires de guerre pour le transport des malles plutôt que de payer des prix plus élevés pour les services de l'Océan.

L'avocat-général Ackerman refuse de harangue le Club républicain du Sud ici, parce qu'il aurait à parler de l'affaire de la Géorgie, affaire dans laquelle il doit se prononcer immédiatement devant la Cour Suprême. On dit que son opinion est en faveur d'une élection cet automne.

Washington, 4.—Le bureau des terres a transmis au gouvernement de l'Alabama des patentes pour 73,000 acres de terres marécageuses situées dans le district de Mobile.

Le Président doit aller demain matin [illegible].

Nouvelles Diverses.

Richmond, 4 août.—Le comité conservateur exécutif a lancé une adresse recommandant l'ajournement des nominations [illegible] jusqu'à ce que l'Etat soit divisé en circonscriptions nouvelles. Il s'oppose à toute alliance qui ne souscrirait pas à la Constitution, la liberté, des lois égales et une juste administration.

Jackson, 4 août.—Un événement extraordinaire s'est passé ici hier : c'est le mariage de Thos. Albert T. Morgan (blanc), sénateur républicain distingué, à la Législature du Mississipi, à Mlle Carrie Highgate (couleur). Le mariage a été fait par un ministre de couleur. Le couple est parti immédiatement, par la voie de Louisville, pour Cleveland, Ohio, [illegible] Morgan. L'affaire [illegible] [illegible] dans la [illegible] Ce colonel dans un régiment du Michigan. La jeune mariée est d'une teinte de cadmium brune.

Indianapolis, 4.—Au meeting de l'Association aujourd'hui, les résolutions suivantes ont été adoptées : Résolu que nous approuvons le principe d'une foire et d'une juste protection de l'industrie nationale, non seulement pour la laine, mais aussi pour les autres branches ayant besoin de protection.

Résolu que nous recommandons le mouvement du commerce libre dans une tentative de la part de nos rivaux étrangers pour avoir le contrôle de nos marchés, ce qui aurait amené la ruine de nos industries et la pauvreté à nos ouvriers, et à [illegible].

Résolu que nos demandons aux parties ennemies du libre échange de rejeter toute avance faite aux Etats-Unis de la part des fabricants et des ouvriers.

Résolu que nous demandons aux parties intéressées de l'industrie du coton que nous favorisons une protection efficace pour encourager l'industrie américaine, et que nous demandons d'imposer les produits de leur travail et de répartir [illegible].

Le nombre total des articles exposés est de 3250.

Dans un meeting de manufacturiers du Sud, une résolution de remerciement a été adoptée aux citoyens de l'exposition pour leurs bienveillantes attentions, attentions dont le souvenir reliera les deux sections et les mettra dans une honorable rivalité avec les fabricants plus expérimentés de l'Est.

Chicago, 4.—Le rapport sur le chemin de fer de Sioux City et du Pacifique pour l'année finissant le 30 juin, élève les profits à $364,212.

La juge Pitté, aujourd'hui, à Montgomery, a prononcé une injonction préliminaire restreignant l'émission de bonds pour le chemin de R. I. et St-Louis à $200,000, ce qui cause une grande excitation parmi les amis du chemin.

New York, 4.—Il n'a pas rien été fait de nouveau dans l'affaire Nathan. Les juges Mc, y compris Washington, sur lequel on avait dirigé des soupçons, étaient présents.

Chicago, 4 août—500 Scandinaves ont tenu ici un meeting et adopté des résolutions exprimant leurs sympathies pour la France.

Memphis, 4 août—Le corps d'un homme, que l'on croit être le capitaine Jordan, du bateau à vapeur Silver Spray, a été trouvé, hier, près de l'endroit du désastre.

Les élections pour les officiers judiciaires se sont passées avec tranquillité. Le marshal des Etats-Unis maintenait l'ordre. Les deux partis prétendent être victorieux.

Un différend s'est élevé aujourd'hui, dans la rue Main, entre le général W. J. Smith, membre du Congrès, et le juge J. W. Smith. Il en est résulté un conflit dans lequel ce dernier a eu l'oreille gauche endommagée par les dents du général. Ils ont tous deux été arrêtés et ont fourni un cautionnement pour comparaître demain devant le recorder.

Raleigh, Caroline du Nord, 4.—Les élections se sont passées très tranquillement, aujourd'hui cependant il y a eu des tentatives faites pour intimider les nègres.

Il y a eu une altercation, ce matin, entre un Anglais et Harris, le candidat des nègres pour le Congrès. Ce dernier ayant traité l'Anglais de « damned English convict » celui-ci l'a renversé d'un coup de poing. La police a rétabli l'ordre que cet incident avait troublé.

St-Louis, 4 août.—Le parti « Kansas Labor Union, » (l'Union des Ouvriers du Kansas) doit se réunir à Topeka en Convention d'Etat, le 28 de septembre, pour désigner des candidats pour l'Etat et le Congrès. Un appel est fait à tous les ouvriers, sans distinction de parti, pour coopérer au mouvement.

Une convention de [illegible] se tiendra à Leavenworth, hier. Elle demande, au nom de 10,000 votants de couleur, qu'ils soient représentés à la Législature.

St-Louis, 4 août.—Un meeting de Français a eu lieu ce soir. Il s'est exprimé beaucoup de sympathie pour leurs compatriotes engagés en guerre avec la Prusse. Un comité a été nommé pour lever des fonds au profit des soldats français blessés.

Marchés européens.

Paris, 4.—La Bourse a ouvert avec fermeté; rentes 66 fr. 80.

Liverpool, 4.—Le coton a fermé lourdement. Uplands 7 7/8 ; Orléans 8 1/8 ; ventes 8000 balles. Térébenthine 28.

Londres, 4 août, au soir—Consolidés 88 3/8. Bonds calmes. Actions lourdes.

Francfort, 4 août—Fonds américains plus fermes. 8-90 83 7/8.

Hâvre, 4 août—Coton très ordinaire 94.

Marchés Américains.

New York, 4.—[illegible] Gouvernements [illegible] Fonds du Sud plats et lourds. Louisiane 66 1/2. Nouveaux bonds 62. Levées 6 et 8, 66.

Charleston, 4 août—Coton calme. Mid. 18. Vendu 90 balles. Reçu 159. Stock 2400.

Mobile, 4 août—Coton calme. Mid. 17 à 17 1/2. Vendu 150 balles. Reçu [illegible]. Stock 18,883.

Galveston, 4 août—Coton très calme, nominal. Bon ordinaire 14 1/2. Vendu 20 balles. Reçu 23. Stock 2670.

Savannah, 4 août—Coton en bonne demande. Low mid. 17 c. Vendu 30 balles. Reçu 202. Stock 2697.

Memphis, 4 août—Le coton est languissant. Reçu 10 balles, exporté 119.

Louisville, 4.—Toile d'emballage, ferme Coton plat et faible. Mid. 18. Farine et grains calmes et sans changement. Whiskey 97.

Cincinnati, 4.—Farine sans changement. Maïs calme, 81. Graines 16 1/2. Jambons fournis 20. Epaules 13. Coton calme, Middling 18 1/2 à 18 3/4.

St-Louis, 4.—Farine inactive et plus faible à 6.50. Porc 32.

Chicago, 4.—Farine calme et sans changement. Blé actif et plus ferme, 118 à la clôture. Maïs du haut de 1 1/4, fermant à 80. Graines 16 1/2.

Nouvelles des rivières.

Cincinnati, 4 août—Partis, les steamers Tom Rees et Belle Vernon, pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 4 août.—Arrivé, le bateau Mary Houston, de la Nouvelle-Orléans. Parti, le Shannon, pour la Nouvelle-Orléans. La rivière monte : 4 pieds 6 pouces aux chûtes, et 9 1/2 à la barre de Portland. Thermomètre 98.

(Dépêches d'hier soir.)

Passe à Loutre, 4.—Temps calme. Thermomètre 96. Arrivée la barque Aurelia, en 35 jours de Boston, avec une cargaison générale. Cette barque rapporte avoir éprouvé du gros temps.

Passe du Sud-Ouest, 4 août 1 P. M.—Baromètre, 30.30. Vent, Ouest, léger. Arrivé, navire Persia, capitaine Doane, en 65 jours de Cardiffe, chargé de rails de chemin de fer, consigné à Hooker, Knox & Co. Pas de départs.

Arrivé le brick Clara Pickens, en 20 jours de Boston avec une cargaison assortie. Le capitaine Rogers rapporte qu'il a vu, le 25 juillet, un grand navire échoué et en feu sur le grand Stirrups Key. Il paraissait n'être là que depuis quelques temps. Pas de départs.

New York, 4.—Arrivé, steamer Zodiac, de la Nouvelle-Orléans.

New York, 4, midi.—La farine est un peu plus ferme; le blé est calme et ferme; le maïs un peu plus ferme; porc ferme; mess $30 25, saindoux calme; steam rendered en baril 16 3/4 à 17.

Marché au coton faible : Uplands 19 3/4, Orléans 20 1/2, ventes 300 balles. Middling Uplands, pour août à 17 1/2 à 17 1/2. Fixé ferme.

New-York, 4—midi—Valeurs calmes; Or, 121 3/4; Escompte 3 à 4; Sterling long 9 3/4, court 10 3/4; Louisiana sixes anciens 66 1/2, nouveaux 64; Levées sixes 65, eights 80.

Londres, 4 août—Le bruit court que les Bavarois sont opposés à une guerre pour la Prusse.

Le prince Frédérick Charles est malade à Oberbourg.

Les comités papistes en France, Irlande, Hollande et Belgique lèvent des recrues pour la protection du Pape.

Louisville, 4 août.—La Courier Journal annonce qu'une émeute a eu lieu à Harrisburg, comté Mercer, lundi soir, qu'un blanc a été tué et que plusieurs ont été blessés; que trois ou quatre nègres ont été tués et que quinze ou vingt ont été blessés.

Londres, 4 août—La Banque d'Angleterre a haussé le taux de l'intérêt, qui est maintenant de 6 pour cent.

Pesth, 4 août—La Diète s'est déclarée en faveur de la neutralité.

Berlin, 4—Les officiers dans cette ville ont accepté les gros pari offert par Thomas de Paris que les Français seraient à Berlin le 15 août.

Les Prussiens ont 160,000 hommes de réserve près de Berlin.

Le fourrage a été rare sur le Rhin et les chevaux des Prussiens souffrent.

Baltimore, 4.—Le steamer allemand Leipsic, de Brême est arrivé ce matin.

Détroit, 4.—La Convention de tempérance a nommé une liste de candidats.

Londres, 4—midi — Consolidés 88 3/4. Bonds de dettes [illegible].

Plus tard : Bonds plus fermes et en hausse 88 3/4 ; Actions plus faibles.

Liverpool, 4 midi—Coton lourd, ventes évaluées à 8,000. Uplands 8d. Orléans 8 1/4d.

Maïs 33 et 2 à 33 et 6.—Porc et graines calmes.

—Qui ne se rappelle la marquise d'Orvault, dont le nom a retenti si souvent devant les tribunaux? Mme d'Orvault est veuve du marquis [illegible] de Maubreuil, marquis d'Orvault, ce vieillard qui avait commis le [illegible] sur son nom. Or, en [illegible] Mme d'Orvault [illegible] qu'elle ne [illegible] dans le monde galant Alice La Bruyère, un jeune homme nommé Ferdinand Dehaynin souscrivit, en 1866, à son profit, un billet à ordre de $100,000 fr.

Mme d'Orvault a réclamé aux héritiers de M. Dehaynin le paiement de ce billet, et a fait soutenir sa prétention par l'organe de Me Léon Duval. Mais Me Allou a établi le caractère illicite de cette obligation, contraires aux bonnes mœurs, et la 4e chambre du tribunal, sur les conclusions conformes du ministère public, a rendu un jugement qui a annulé le billet.

☞ Un créancier de plus de quarante ans et [illegible] A. FAHNESTOCK [illegible] [illegible] le Vermifuge de B. A. FAHNESTOCK se trouve dans toutes les pharmacies.

Loterie Royale de la Havane.—$330,000 en Or. Tirage tous les dix-sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toute sorte. TAYLOR & Co., banquiers, 16 Wall street, New York.

DÉCÈS :

Une Messe Mortuaire sera célébrée, [illegible] à dix heures et demie du matin, à l'Eglise de [illegible], rue Barrone, pour le repos de l'âme de [illegible] LABORDE. Les amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, à y assister.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St-Louis, [illegible] à 6 heures du matin, pour le repos de l'âme de Mme ANDRÉ [illegible]. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

ENTREPOT DE TAPIS
Au No 17 de la Rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et Marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des
TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES,
Etoffes brodées, Articles de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux Damas, Corniches, etc.

JACOB OTT,
Entrepreneur et Constructeur,
184........RUE DELORD........184
(Place Tivoli.)
TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.
Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences. [illegible]
Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 128 du Mechanics Exchange, No. 18, rue Union, entre St-Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

ASSEMBLÉE DES CITOYENS.

Une assemblée de tous ceux qui sont opposés au transfert des débarcadères des bateaux à vapeur du Ouachita et de la Rivière Rouge, au pied de la rue Thalia, aura lieu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, SAMEDI, 6 août, à sept heures du soir. [illegible]

Comité Démocratique de Paroisse.

Une séance régulière du Comité aura lieu SAMEDI, 6 août, à 7 heures de demie précises au salon de J. Hawkins, au coin des rues Royale et de la rue Customhouse. [illegible]
E. WAGGAMAN, Président.
[illegible], Secrétaire.

Société Suisse de Tir à N. O.
Assemblée régulière SAMEDI prochain, 6 août 1870, à [illegible] heures du soir.
[illegible]

Coudfidence Loge No 11, S. W. M.
SÉANCE RÉGULIÈRE. [illegible]
GABRIEL BARBIER, Secrétaire.

A los Españoles.

[illegible] Españoles residentes en Nueva Orleans [illegible]

EMILIO B. TORIBIO. MAGIN PUIG.

VOCALES.

DON J. DEL TRIGO, calle Royal, esquina á la de [illegible].
DON JOSE LLADO, calle de Chartres, esquina á la de Dumaine.
DON FRANCISCO SUAREZ, calle de Customhouse, No [illegible].
DON MANUEL VEGA, calle de Magazine, [illegible] mercado de San María.

Avis aux consommateurs de gaz.
Bureau de la Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans.
4 août 1870.
Le public est prévenu de ne tenir sur ses gardes contre toutes les personnes qui, se disant employées par cette Compagnie, ne peuvent en donner la preuve par un certificat écrit, scellé, et portant la signature du surintendant général. Aucun employé n'est autorisé à faire le commerce de becs de gaz ou d'appareils quelconques.
THEOBALD FORSTALL,
Surintendant général pro. tem.

VIENT DE PARAITRE!
Le CATALOGUE du Cabinet de Lecture de J. A. JAQUET.
Ce catalogue sera donné gratis à toutes les personnes qui en feront la demande. [illegible]

Offre d'un pari de $5,000.
Le nommé B. J. L. BOUZIGUES, [illegible] [illegible]

INSTITUTION LESPINASSE.
Fort Washington, près High Bridge, New-York, sous la direction de Mr. V. Prevost, ancien directeur de l'Institution Chagaray, à New-York, successeur de Messieurs Lespinasse et Prevost.
[illegible]

AVIS.
[illegible] Alfred Bellanger, Amilcar Roux [illegible]

Avis.
Le grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane [illegible] aura lieu SAMEDI, 6 août 1870, à onze heures du matin [illegible]
GROS LOT........$75,000.
PRIX DU BILLET, $20 SEULEMENT.

Compagnie d'Assurance Mechanics & Traders.
[illegible]
4 août—au 15 août. CH. BRIGNFELD, Secrétaire.

TAXES DE VILLE.
L'ATTENTION des contribuables qui n'ont pas encore payé leurs taxes est appelée sur [illegible]
JOHN P. WALTON, Administrateur des finances.

[illegible] L. PASQUIER.

A partir du DIMANCHE 17 juillet.
[illegible]
T. S. WILLIAMS.

Avis aux Pharmaciens.
UN FRANÇAIS, ayant fait des études théoriques et pratiques à Paris, offre ses services aux pharmaciens de la ville. S'adresser par lettre, à M. J. L., au bureau du journal.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 1er août 1870.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de [illegible] sur le capital social—dividende qui est libre de la taxe des Etats-Unis, et sera payé aux actionnaires à partir du lundi, 8 du courant.
J. J. [illegible], Caissier.

TAXES D'ETAT.
[illegible]
Aux Contribuables du Premier District, Nouvelle-Orléans.
LA Cour Suprême de la Louisiane ayant décidé [illegible] Collecteur des Taxes d'Etat du Premier District [illegible]
Mon bureau, rue Carondelet No 8, entre Canal et Commune, sera ouvert le 10 août 1870, pour la collection de toutes les taxes actuellement dues.
GEORGE A. SHERIDAN,
Collecteur des Taxes d'Etat pour le Premier District, Nouvelle-Orléans.

Mme WASHINGTON.
Grand Magasin de Modes,
Au No. 207 de la rue du Canal, Nlle-Orléans
Entre Rampart et Bourgogne,
AU PREMIER.
FAÇONS de ROBES dans le dernier goût et le plus court délai;
Toute espèce de PATRONS en papier, à vendre; ROBES, BASQUES, SACS, &c., taillés, faufilés et garnis.

Avis.
A DATER de ce jour, MM. CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CHABITIÉ et ERNEST MÉRILH font partie de notre maison.
A. ROCHEREAU & CIE.
Nlle-Orléans, 1er août 1870.

Demande de nourrice.
ON demande une BONNE NOURRICE, sans enfant et bien recommandée. On préférera une femme de couleur. S'adresser à C. CAVAROC, No 4 de l'Exchange Place.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
IMPRIMERIE DE LOUIS MARCHAND,
No 122 Rue de Chartres,
(Entre l'Hôtel St Louis.)
Impressions en tous Genres.
—PRIX MODÉRÉS—
Le « Jet Office » vient de recevoir des caractères nouveaux très variés.

Avis aux Marchands de Charbon.
LE public est informé que j'ai transféré mon dépôt de charbon au No 191 de la rue Dauphine au No. 30 de la rue Conti, entre les rues Bourbon et Dauphine, où les ordres seront reçus et remplis. On recevra aussi les ordres au bureau No. 46 de la rue Gravier, en face de l'hôtel St. Charles.
J. M. PETERSON.

P. & R. DE VERGES,
MARCHANDS DE
Charbon,
ANTHRACITE, CANNEL, PITTSBURG.
Nos. 129 Rue Gravier et 39 Rue Dauphine.
Fourni aux familles, aux planteurs, aux bateaux et aux presses à coton, aux plus bas prix.

KRUG & Cº REIMS

HAVING ascertained that the wax around the neck of our Champagne bottles was a cause of annoyance to our customers and being desirous to meet their wishes, we take pleasure to notify them that from and after the first day of September 1870 the wax shall be suppressed, and a plain tin Capsule bearing the seal of our firm substituted to it, as to guard against counterfeits.
KRUG & Co.
Reims, 1st May 1870.
A. ROCHEREAU & Co., New Orleans, General Agents for the United States.

Bureau de Change et de Recouvrement.
BRUNO & WARNER,
rue Gravier, près de la rue St. Charles.
PAYENT les prix les plus élevés pour toutes espèces d'or, d'argent, lingots, coupons [illegible], argent et change, bonds et autres valeurs.

[illegible] de résister à la débilité causée par les chaleurs énervantes de l'été, et de combattre avantageusement l'influence des fièvres [illegible] TONIQUES [illegible]
[illegible] Vin de quinquina [illegible] Vin de Madère [illegible]
[illegible] E. MOUGIN, Pharmacien, [illegible] Dauphine.

THE CHANGE.
No 8........Rue Carondelet........No 8
CET établissement sera ouvert MARDI, 2 juillet. On y trouvera constamment des vins, des liqueurs et cigares de choix. Un LUNCH COMPLET y sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure. Le propriétaire FRANK LANDFRIED, sollicite le patronage de ses nombreux amis et du public.

MIRAMON & Cie,
99 & 101 rue de Chartres,
MARCHANDS DE MEUBLES,
EBENISTES ET TAPISSIERS. Achat, échange et réparation de meubles, draperies et housses pour meubles en tous genres. [illegible]
On fait les déménagements.
On emmagasine les meubles en magasinage.

FONDERIE DE LEEDS
(ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Fouchas.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts à exécuter avec promptitude toute espèce d'ouvrages concernant MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à incendie, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'Architecture, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour la Sud.
LEEDS & Co.

Machine à Coudre de
GROVER & BAKER.
1870.
Quatrième Foire de la Louisiane et Première Foire du Texas, tenue à Houston.
Premiers prix, comme la meilleure Machine pour familles.
Bureau: 189, rue du Canal.

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY
DE NEW YORK.
CETTE Compagnie assure le coton à des conditions favorables, pour tous les ports d'Europe. Elle délivre des polices (si pertes il y a) des certificats qui sont payables en or, soit aux bureaux de la Compagnie à New York, soit à ceux de MM. Drake, Kleinworth & Cohen, à Londres.
Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux No. 44 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
N. M. BENACHI, Agent.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,
A partir du 1er octobre, les beaux MAGASINS, Nos 22 et 24, rue St Charles, entre Canal et Commune, à côté de l'ancien établissement de Lyons, en face de l'Hôtel St Charles, et convenables aux affaires de chaussures, chapeaux, lingerie et habillements d'hommes, etc.
S'adresser à JAMES S. ZACHARIE, Au bureau de E. Flaury, No 51, rue Carondelet.

A vendre.
LE fonds et le bail de la grocerie-café établie depuis 1861, au coin No 277 de la rue Dumaine, coin Roman. Elle est avantageusement située et fait de bonnes affaires. On la vend pour cause de santé. Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux.

Un beau Magasin en briques.
A VENDRE.
Le MAGASIN avantageusement situé dans la rue Tchoupitoulas, près Poydras, [illegible] Lock Box, No 14, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

A vendre.
UN Café, Billard et Pension, bien situé est offert à des conditions avantageuses.
Pour plus de détails s'adresser au No 24 de la rue Bienville.

A vendre,
UN moulin à scie, en complet et prêt à fonctionner, [illegible] [illegible] S'adresser à Paul Wagner, [illegible] Metairie à Wâne, au coin des rues Calliope et [illegible].

A LOUER,
La résidence en briques située à l'angle Nord-Ouest des rues Bourbon et Quartier, avec dépendances, [illegible], chambre à bain, etc., le tout en parfait état.
S'adresser à C. Dubois, rue Bienville, No 73.

A louer,
Le magasin No 37 rue de la Vieille-Levée, entre Douane et Bienville, occupé présentement par MM. Auguste Couturié & Co. Le magasin et la prise de possession sur lieu de produire. S'adresser à M. T. Livaudais, 168 Canal.

FABRIQUE DE CANDI.
Une des plus Grandes fabriques du Sud.
EST EXPLOITÉE PAR
NORMAN & REISS,
121 et 123, rue Vieille-Levée, 123 et 121.
ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis dragées,
Candis Gist.
Candi amer (Horehound).
Candi froid.
Candi dur.
Popping Candy, Candis malades,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX unis et décorés. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Cornets de toutes grandeurs
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendent au plus bas prix du marché.

BON TON
CANDI.
BOÎTES A SURPRISES.
Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous contient
UNE SURPRISE.
MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
ÉPINGLETTES,
FOCE DAMES ET MESSIEURS,
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DOUBLES,
BOUCLES D'OREILLES,
ETC., ETC., ETC.
Manufacturés par GEO. MILLER & SON 505 Market St. Philadelphie.
500 DOUZAINES, viennent d'arriver, et
A vendre en détail à 25 cents, par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Avis.
M. T. LIVAUDAIS est chargé de nos affaires pendant notre absence.
GEORGE McGIBBON & Co.
Le soussigné prévient ses amis qu'il continue les affaires de George McGibbon & Co., [illegible]
T. LIVAUDAIS.

Pharmacie B. Dantin & Co.
(Ancienne Pharmacie Gaudet.)
Le soussigné fait savoir au public, qu'ayant pris la suite de cette Pharmacie, il vient de faire un approvisionnement nouveau et complet, les personnes pourront trouver de ses médicaments [illegible]
B. DANTIN & CO.
Coin Canal et Bourgogne.

REOUVERTURE
—DE LA—
Salle de Billard Crescent.
CETTE vaste Salle de Billards, la plus grande des Etats-Unis, sera ouverte ce SOIR, sous la direction des soussignés. Les tables ont été remises à neuf, [illegible]
A. W. MERRIAM, Propriétaire.

Musique. Pianos.
GRAND BABAIS
M. ELIE,
18......RUE ROYALE......18
A toujours en magasin un grand assortiment de pianos [illegible] des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique.
Accord et réparation de pianos.
Prix très modérés.

Nlle-Orléans, 26 juillet 1870.
Banque de la Nlle-Orléans.
Chargée de l'administration de la dette flottante.
LA Banque de la Nlle-Orléans recevra des enchères pour les bons de la ville à hauteur de [illegible] de la ville de la Nlle-Orléans.
N. AUGUSTIN, Caissier.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS,
Hôtel-de-ville, 19 juillet 1870.
(No 286—Série d'Administration.)
Ordonnance pourvoyant à l'ouverture d'enchères [illegible] bons de la dette flottante.
Il est ordonné par le Conseil de ville de la Nlle-Orléans, [illegible]
Adoptée par le Conseil de la ville de la Nlle-Orléans, le 19 juillet 1870.
[illegible]
BENJ. F. FLANDERS, Maire.
Pour copie conforme:
R. CONQUEST CLARKE, Secrétaire.

DENTISTES.

LE DR. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne, [illegible]
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Préservez vos dents.
J. A. CASABAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN DENTISTE
130......RUE DU CANAL......130
entre St-Charles et Carondelet, [illegible]

Dr. C. BLANCKE,
416 & 428.... Rue St-Charles....416 & 428
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle.
GRAND SUCCÈS.
LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dentiers [illegible] « Aluminium » [illegible]

LE Dr. A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, [illegible] rue Baronne [illegible]

Le Dr. J. S. Knapp,
CHIRURGIEN DENTISTE,
Au No 113 de la rue Baronne, [illegible]

$20 Seulement $20.
LE Dr. Ch. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à sa clientèle et au public en général que [illegible] Dr. L. Duperron, 66, rue Royale.

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,
EMPLOYEZ DU
SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL
ET DU
NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ
DE STERN.
LES INCOMPARABLES ENGRAIS.
NOIR ANIMAL de tous les degrés toujours en magasin.
LOUIS STERN & BROS, Propriétaires, Bureau, No 2 de la rue de Chartres.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 4 AOUT—CLASSE [illegible]
[illegible]
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans une chambre de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co., Commissaires.
Rue St.-Charles, enseignant Union, Nlle-Orléans, [illegible]
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.
☞ Méfiez-vous des faux Loteries.

PREMIER ETAT SEMI-ANNUEL
—DE LA—
Société d'Assistance, de Bienfaisance mutuelles et d'Assurance de la Vie,
EN LOUISIANE.
—Du 1er mois d'août 1869 au 31 juillet 1870—
MONTANT reçu des personnes de polices, [illegible]
[illegible]
L. F. MARIE, J. CALLEMAN, Wm. GEORGE. — Comité de finances.
PHO. DAVIDSON, Président.

Aux Planteurs possédant ou ne possédant pas de moulins à égrener le
COTON PASSÉ AU MOULIN POUR LA GRAINE.
UNE machine à égrener de coton est en activité [illegible]
SKELLY & TAYLOR,
Bureau, No 6 de la rue Carondelet—Fabrique, au coin des rues Front et Notre-Dame.

AUX PLANTEURS SUCRIERS.
Nouveau [illegible]—Système Fouché.
NELSON FOUCHÉ a l'honneur d'informer les habitants sucriers [illegible]
NELSON FOUCHÉ, rue [illegible] à la Nlle-Orléans.

Moulin à scie,
A LOUER OU A TRAVAILLER DE SOCIÉTÉ.
UN Moulin à scie, de premier ordre, [illegible]
BOULIGNY & ESCLAPON, 68 rue Baronne.

MEDECINS.

Le Dr. Jules HOMBERGER,
Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris,
OCULISTE.
140......RUE DU CANAL......140
Consultations de 11 à 3 heures.

E. A. LANDRY,
De la Faculté de Paris,
[illegible]
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.
LE DR. LANDRY a [illegible]
MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE,
[illegible]

Hôtels—Restaurants—Cafés.

B. PHILIBERT,
HOTEL
RESTAURANT,
[illegible] MANDEVILLE.

CRESCENT HOTEL
A LA BAIE ST-LOUIS.
AUGUSTE PINO, Gérant.
CET établissement, avec toutes dépendances, occupe le point le plus charmant et le plus pittoresque de la Baie St Louis.—Les personnes peuvent y être facilement logées.—Les familles, [illegible]
Prix : Pension et logement, $25 par mois; enfants au-dessous de 10 ans, [illegible]
Note.—Une voiture affectée exclusivement au service de l'hôtel transportera les voyageurs, [illegible]

HOTEL BARNES,
AU MISSISSIPPI CITY.
J. D. MAYER & Co.........PROPRIÉTAIRES.
L'ouverture en aura lieu le 10 juin 1870.
Un « Brass band » [illegible]
[illegible]
Par mois......$[illegible]
Par semaine......[illegible]
Par jour......[illegible]

Rendez-vous au Grand Bois du Golfe de la Louisiane.
Le soussigné ouvrira son Hôtel le 4 juin 1870.
[illegible]
B. MARBOT, Propriétaire.

RESTAURANT COSMOPOLITE
RUE ROYALE, No. 11.
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
On y trouvera tout ce que la saison offre de meilleur et toute espèce de vins de choix.
[illegible]

JUS DE VIANDE DE BŒUF, CONDENSÉ DE LOUIS MOREAU.
WAGLEY, MOREAU & CO.,
A Columbia, Texas.
SONT prêts à fournir au public du JUS de viande de bœuf, condensé, en quantité au gré de la demande.
[illegible]
A. BOUDOUSQUIÉ, Agent-Général,
V. G. LYON & Co.
Aux Nos. 23 de la rue Tchoupitoulas et 60 rue Vieille-Levée.